|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DGT.A.1.BG.2 |
| Numéro de poste Sysper: | Click or tap here to enter text. |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Tatiana Telkedjiyska [Tatiana.TELKEDJIYSKA@ec.europa.eu](mailto:Tatiana.TELKEDJIYSKA@ec.europa.eu) +352 4301-36154  1 ou 2 trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 27-01-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité DGT.A.1.BG.2 est l’une des unités du Département linguistique pour le bulgare, l’italien et le maltais de la Direction générale de la traduction de la Commission européenne (DGT). Sa mission est de fournir aux directions générales et services de la Commission des traductions de haute qualité en bulgare sur un large éventail de sujets et de domaines d’action, tels que les affaires économiques et financières, le marché intérieur et le commerce, les statistiques, les transports, l’énergie, l’environnement et l’action pour le climat, l’agriculture et la pêche, les soins de santé, la sécurité alimentaire et le domaine vétérinaire, etc. Nos DG et services clients sont: AGRI, CLIMA, CNECT, DEFIS, DIGIT, ENER, ENV, ESTAT, FISMA, GROW, HERA, JRC, MARE, MOVE, OIL, OP, REFORM, REGIO, RTD, SANTE, SCIC, TAXUD, TRADE et les cabinets de la Commission.

L’unité traduit principalement de l’anglais vers le bulgare et occasionnellement du français ou d’autres langues de l’UE vers le bulgare. L’unité, basée à Luxembourg, est composée de vingt-sept traducteurs et de cinq assistants.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L’unité DGT.A.1.BG.2 cherche à recruter un(e) expert(e) national(e) détaché(e) (END) pour effectuer les principales tâches professionnelles suivantes:

* la traduction et la révision en bulgare, principalement à partir de l’anglais, d’une grande variété de textes — de la législation et des textes techniques aux rapports, lettres et communiqués de presse, dans un ou plusieurs des domaines de l’unité;
* l’élaboration d’une terminologie pertinente pour les tâches de traduction exigeantes du point de vue terminologique dans les domaines respectifs; la prestation de conseils relatifs à la recherche terminologique, en consultant diverses bases de données et sources de référence. Les résultats de la recherche devraient être complétés par des informations supplémentaires et mis à disposition au moyen d’outils spécifiques à l’organisation et, le cas échéant, être introduites à l’IATE;
* la constitution et maintenance d’un réseau de contacts, en assurant la liaison entre les institutions, autorités ou services nationaux et la communauté linguistique bulgare du département.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le/la candidat(e) retenu(e) doit posséder:

* des connaissances spécialisées dans un ou plusieurs des domaines de l’unité, tels que décrits ci-dessus;
* une excellente maîtrise du bulgare au niveau de la langue maternelle et une connaissance approfondie de l’anglais; la connaissance d’une autre langue officielle de l’Union européenne (de préférence le français ou l’allemand) sera considérée comme un atout;
* de l’expérience avérée de la traduction et de la terminologie vers le bulgare. La connaissance du processus de traduction et la recherche terminologique dans les institutions de l’UE sera considérée comme un atout;
* l’expérience avec des outils de traduction assistée par ordinateur sera considérée comme un atout;
* la capacité de travailler à la fois de manière autonome et en équipe, contribuant ainsi à la réalisation d’objectifs communs; la capacité de produire des résultats et à maintenir des normes de qualité élevées, y compris lorsqu’il s’agit de tâches exigeantes à accomplir dans des délais stricts.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)